

PREMIÈRE PARTIE

Trois, elles étaient trois et partageaient trois habitudes : s'accorder d'un coup d'œil, se taire au même moment et parler toutes à la fois. Séparées, elles se sentaient perdues, on pouvait s'imposer à elles. Si elles osaient prendre la parole, les sœurs Brelan, c'était ensemble. On ne s'entendait plus, elles parlaient trois fois plus fort, elles n'avaient peur de rien.

Faites-les taire, Monsieur le Juge, ou nous n'en sortirons pas.

Le Conseil de Famille avait pourtant bien commencé. Les trois sœurs baissaient la tête, leur rôle de filles privées de parents, attendant le secours familial. On savait qu'elles n'étaient pas toujours faciles à manœuvrer, mais, devant un juge de paix, des mineures seraient impressionnées. Elles avaient semblé bien se tenir, jusqu'ici. Leur

silence, leurs regards fuyants, des marques de soumission ? La preuve de leur refus.

Elles avaient obtenu deux fois le report de cette réunion, rendue nécessaire par leur nouvelle situation. Grosse fièvre de la petite en mars, examen de l'aînée début avril, comme si des gamines fixaient le calendrier de la justice. Leur présence n'était pas nécessaire, mais préférable, avait dit le juge de paix. Il avait repoussé le Conseil de Famille au 18 avril.

Les trois filles s'étaient regardées en entrant, les mêmes yeux gris, et tues une demi-heure, répondant à peine aux questions du juge et pas du tout aux affirmations de leur tante Rosie. Des têtes butées : on voulait bien comprendre, quelques mois après le décès accidentel de leur dernier parent. Après tout, qu'elles se butent, si elles se soumettent à la décision du juge et des six membres du Conseil. Le moment était venu de statuer sur leur sort.

Elles ont échangé un nouveau regard triangulaire... ça part de Sabine, elle attrape l'œil de Marthe sur sa droite... Judith, à sa gauche, le devine, tourne la tête et capte le mouvement de paupières... les aînées attendent le renfort de la dernière, c'est fait, elles se lancent, alors qu'on ne leur demandait rien. La triple voix monte, couvre les autres : Disons-leur, Judith, Marthe, oui, Sabine, puisque personne n'en parle... l'anniversaire, ils n'ont pas dû faire attention à la date... je croyais qu'ils le savaient, c'est aujourd'hui, oui, aujourd'hui, la date, dis-le, Marthe, ça change tout.

Monsieur le Juge, qu'attendez-vous pour les

faire taire ?

Le juge se redresse dans son costume croisé gris, une main levée pour ramener le silence. Insuffisant, ces filles n'écoutent personne, elles parlent entre elles, il faut sévir, menacer de les expulser de la salle. La voix est cassante, elles comprennent, se taisent à la même seconde. Elles acceptent de s'expliquer une à une. Marthe commence : Depuis le début de ce Conseil de Famille, on parle du tuteur futur et du subrogé tuteur de trois sœurs mineures et orphelines... On ne demandait pas mieux, poursuit Sabine... Mais il y a du changement, ajoute Judith... Oui, nous sommes le 18 avril... Et le 18 avril, c'est leur date. Les deux aînées Brelan sont nées un 18 avril, à quatre ans d'écart, mais le même jour, un hasard qui avait amusé la famille, surtout quand Judith est née, la dernière, un 19 avril, à minuit quinze... La petite est en retard sur ses sœurs... Tout le monde l'a dit, et ça continue, jamais là quand on l'attend... Bon alors ? Alors Judith aura quatorze ans tout à l'heure, demain, juste après minuit... Sabine en aura dix-sept aujourd'hui, un quart d'heure avant minuit... Et Marthe ? Elle vient d'avoir vingt et un ans, ce 18 avril, à seize heures, l'âge de la majorité. Quand Louis Brelan est mort, à la fin de l'année dernière, elles étaient mineures, il fallait les placer, accomplir les démarches en leur nom. C'était si brusque, on n'a pas eu le temps de réfléchir plus loin. Mais, à vingt et un ans, aujourd'hui, Marthe peut se dispenser d'un tuteur, le Conseil de Famille n'a plus à statuer sur son cas.

Les joues du magistrat enflent et rougissent, il

ajuste sa cravate. Il s'est contenté de survoler le dossier au moment de fixer la première date. Il traite beaucoup d'affaires en même temps, filles mineures de Louis Breton, était-il écrit, il n'est pas allé plus loin... Il aurait le temps de s'intéresser à leur anniversaire. Il comprend, et les six membres du Conseil au même moment que lui, que les sœurs ont fait reporter deux fois la date de la réunion pour que l'aînée s'y présente majeure. Une stratégie perverse inimaginable chez des filles aussi jeunes, manipuler la justice elle-même. La tante Rosie s'en veut d'avoir négligé ce détail. Elle les connaît ses nièces, pas étonnée, mais en plein deuil, soupçonner des manœuvres. Les sœurs Breton protestent toutes à la fois. Aucun plan, c'est le juge lui-même qui a fixé la réunion au 18 avril. Pouvaient-elles supposer qu'un juge n'ait pas une connaissance des dates aussi précise que des articles de loi ? La famille elle-même a négligé ce détail. L'anniversaire des nièces, on oublie souvent de leur souhaiter.

La tante Rosie ne veut pas être prise en défaut. Elle avait pensé à ce détail au moment où il est arrivé cette mauvaise chose à son frère... Mais c'était loin, on mettrait les trois sœurs sous tutelle, puis on affranchirait l'aînée le jour venu, on garderait les deux autres sous l'autorité désignée, jusqu'à leur majorité. Rien n'empêche la réalisation de ce projet, Monsieur le Juge. Encore mieux : nous gagnons du temps, nous laissons Marthe de côté, il nous reste à décider du sort de deux personnes.

Le juge respire, sa négligence restera sans conséquence, on corrigera les papiers déjà pré-

parés. Les sœurs Brelan se regardent : coincées ; on se tait, on renonce ?

Signons ces papiers, dit Rosie, ne perdons pas de temps à des détails secondaires.

Ils veulent tous en finir, Rosie, la sœur du mort, deux belles-sœurs de sa femme défunte, une grand-tante vieille fille et un couple de voisins, les Beaumont, si dévoués, et gênés d'avoir à prendre parti dans une affaire qui s'embrouille de minute en minute. Alors, ces documents ?

Les filles lèvent leurs yeux gris, s'observent, rapprochent leurs chaises, un crissement irritant. Elles se lancent. Déjà préparés, les papiers ? La réunion, ce n'était pas pour vous mettre d'accord ? Vous l'étiez déjà ? On s'en doutait... Mais vos papiers n'ont plus de valeur... Marthe majeure... S'il faut tout refaire, reprenons au début. Vous nous imposez votre tuteur. Nous ne voulons pas de lui.

Qui a dit cela ? Vous parlez toutes à la fois, qui a prononcé la phrase inadmissible : refuser l'homme choisi par tous ? C'est toi, Judith ? C'est la plus insolente des trois, Monsieur le Juge. Vous, les grandes, faites entendre raison à votre petite sœur. C'est votre rôle d'aînées, plus particulièrement le tien, Marthe, maintenant que tu es majeure.

Tante Rosie aimerait briser le front trop uni de ses nièces. Elles comprennent vite : elles revendiquent à tour de rôle la paternité de la phrase, elles la répètent, nous ne voulons pas de Pierre Ledru comme tuteur. D'abord, il n'est pas là.

Le juge de paix triomphe : c'est la loi, le tuteur pressenti ne peut pas être juge et partie, il attend

dehors, Pierre Ledru, le mari de Rosie. Tout est dans l'ordre, nous pouvons continuer.

Continuer comment ? Elles ont commencé à donner leur avis, elles ne veulent pas en rester là. Précisément, elles ont un avis sur l'oncle Ledru, le même que celui de leur père : Pierre Ledru est un faible, soumis à sa femme, le mari le plus fade que la famille ait connu. Il passe sa vie dans son jardinet, pour éviter les ennuis, même quand la famille est en visite.

Il s'y connaît en tuteur, il en met plein ses rosiers, dit Judith, mais on n'est pas des rosiers.

Là, elle ne peut pas cacher qu'elle vient de dire une horreur. Avec ses treize ou quatorze ans, c'est la plus difficile des trois, toute la famille le sait. Son père lui passait trop de choses, sa petite fille, il encourageait son esprit moqueur, Rosie lui en a souvent fait la remarque. Un esprit à redresser dans les années à venir, confirme la grand-tante, Pierre ne sera pas de trop. En attendant, le mauvais esprit est à l'œuvre : un affront fait à son oncle, et donc à sa tante, devant le juge, les voisins, le Conseil de Famille. Judith doit présenter des excuses publiques.

Marthe et Sabine sentent qu'il faut sauver leur petite sœur, aller plus loin qu'elle, récuser Pierre Ledru, un incapable. Nous savons bien que Tante Rosie dirigera tout par-derrière, imposera ses décisions au pauvre Pierre, qui dira oui du fond de son jardin en versant de l'engrais au pied de ses rosiers. Comment appelle-t-on ça ? Un prête-nom, oui, le prête-nom de Rosie Ledru. Pas d'hypocrisie, si Rosie veut exercer sa tutelle sur ses nièces, comme elle le fait déjà sur sa mère,

Grand-mère Madeleine, qui perd la tête et se perd dans ses comptes, qu'elle ose le dire.

Rosie Ledru reconnaît qu'elle n'a pas voulu accepter la responsabilité d'une nouvelle tutelle, de deux nouvelles tutelles d'un seul coup, mais qu'elle comptait bien apporter ses conseils à son mari. Les filles de son frère Louis, c'est bien naturel. Si elles y tiennent, elle pourrait assumer cette charge. Elle admet que son mari est un homme renfermé, s'interdisant toute initiative, par bonté de cœur, simplement, peur de blesser ses proches.

Peur tout court, dit Judith, il tremble devant sa femme, mais ses sœurs couvrent sa voix, à la fois pour prendre en considération l'offre de leur tante et souligner une incohérence : Monsieur le Juge vient de nous expliquer que le tuteur pressenti ne doit pas être membre du Conseil de Famille, pour ne pas être juge et partie. Nous voyons que Rosie est le membre le plus actif du Conseil. Il faudrait donc changer sa constitution, remplacer Rosie par Pierre. Mais les papiers seraient à refaire, une autre réunion à prévoir, tout à reprendre, comme nous le demandons.

Le juge pose ses poings sur ses joues, les serre, elles n'ont pas tort, ces filles, tout ça a été mal préparé. Si on renvoie la décision à un autre jour, peut-être est-il possible de fixer dès à présent les règles de la tutelle ? Cela apaisera les esprits. Qu'attendez-vous les uns des autres ?

Pour les Ledru, c'était simple : trois filles mineures, enfin deux, plus une jeune majeure du jour, sans expérience de la vie, ne pouvaient vivre seules, ni disposer des fonds hérités. Leurs plus pro-

ches parents devaient consentir à des sacrifices pour leur venir en aide. Leur grand-mère était empêchée par l'âge, les débuts de la démence, sa propre tutelle. Venaient ensuite la sœur et le beau-frère du défunt, avec lesquels il avait les meilleurs rapports. Qui l'avait soutenu à la mort prématurée de sa femme, sinon sa sœur aînée ? Qui avait traité les trois sœurs Brelan comme ses propres enfants, elle qui n'avait jamais pu en avoir, du fait de la stérilité de son mari, Pierre Ledru ?

Naturellement, avec la meilleure volonté du monde, il était difficile d'accueillir d'un seul coup trois personnes de plus dans leur minuscule maison avec jardinet, où Pierre et Rosie vivaient déjà en compagnie de Grand-mère Madeleine. Ils avaient pensé... oui, elle avait pensé... puisque son frère Louis Brelan avait fait construire une si grande maison, une sorte de folie, ses rêves d'architecture grandiose qu'elle n'avait jamais approuvés pourtant... pensé qu'ils pourraient s'installer tous ensemble dans cette construction sans doute curieuse et pas toujours pratique pour une ménagère, mais si spacieuse... Un privilège, elle l'admettait, dans une époque difficile... La guerre n'était pas si loin... Elle saurait mener une maison, même plus vaste que la sienne, elle apporterait son expérience à ces filles trop jeunes, veillerait avec le juge sur leurs économies, leurs biens, et quand toutes auraient atteint l'âge de la majorité, d'ici sept ans, ou plus tard, si les sœurs avaient besoin d'elle, elle se retirerait, devoir accompli, heureuse d'avoir fait pour son frère ce qu'il attendait d'elle.